

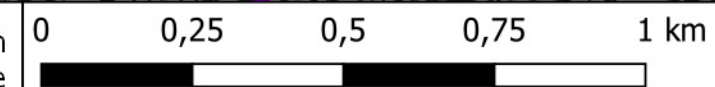
Légende

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	▭ Limites communales

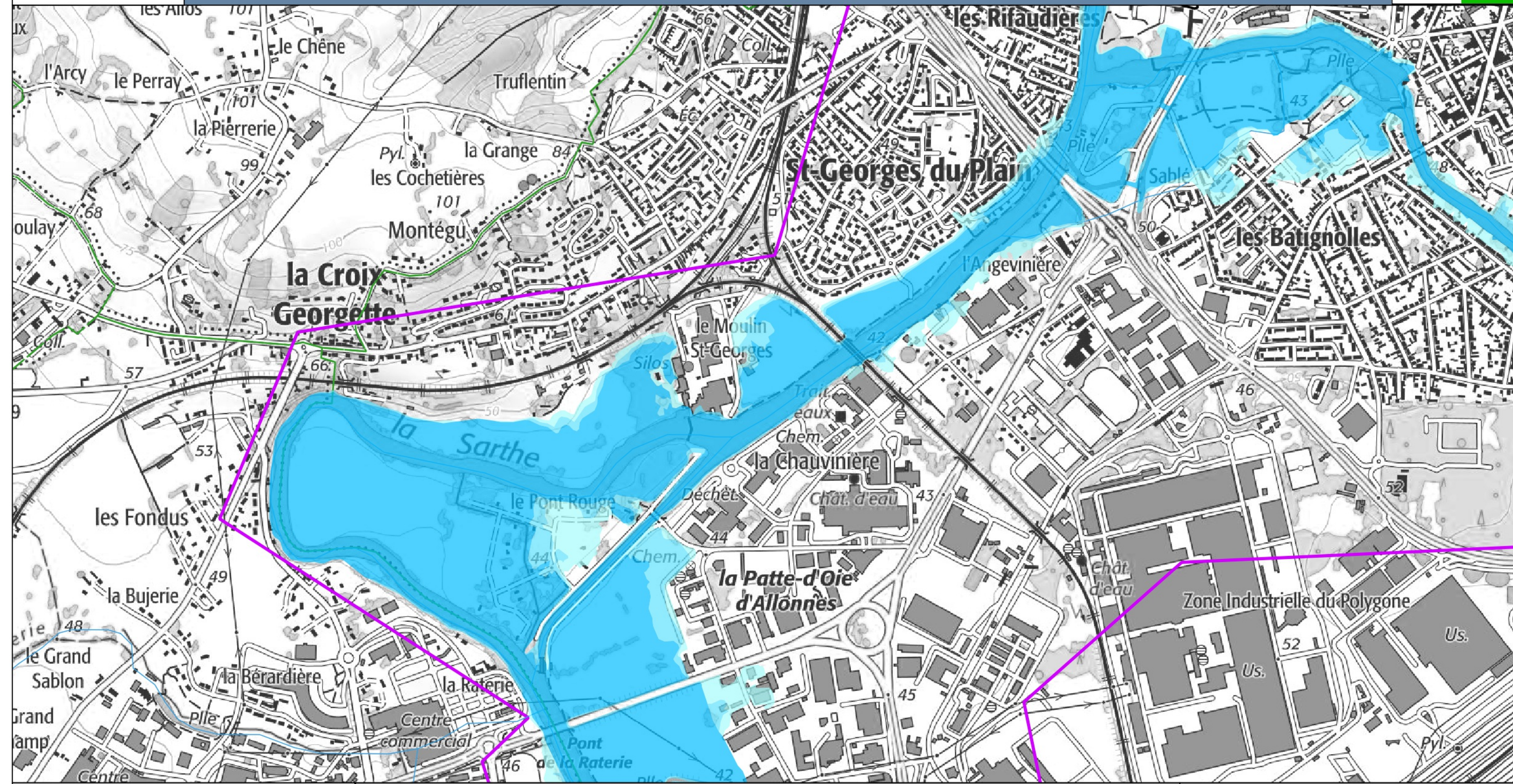
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,25m à la station du Mans Ysoir et 2,15m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



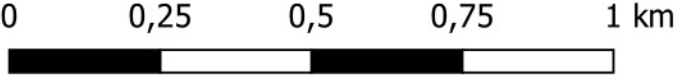

Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 3,25 m et 2,15 m



Légende

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	▭ Limites communales

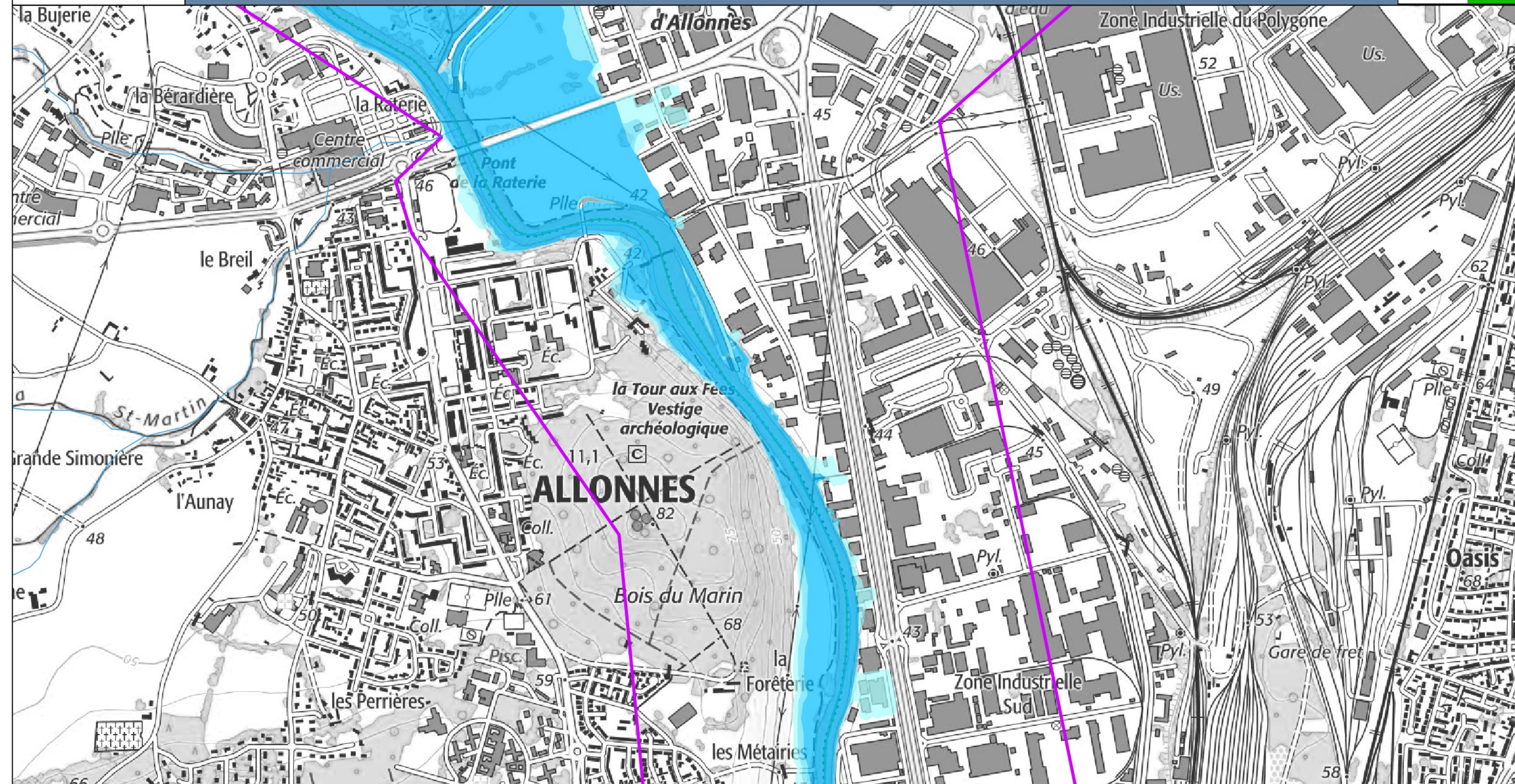
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,25m à la station du Mans Ysoir et 2,15m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 3,25 m et 2,15 m

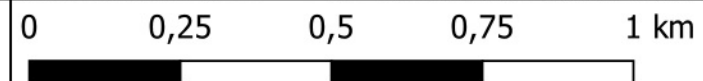
**Légende**

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	▭ Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,25m à la station du Mans Ysoir et 2,15m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond





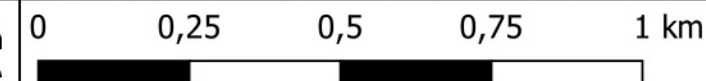

Légende

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	— Limites communales

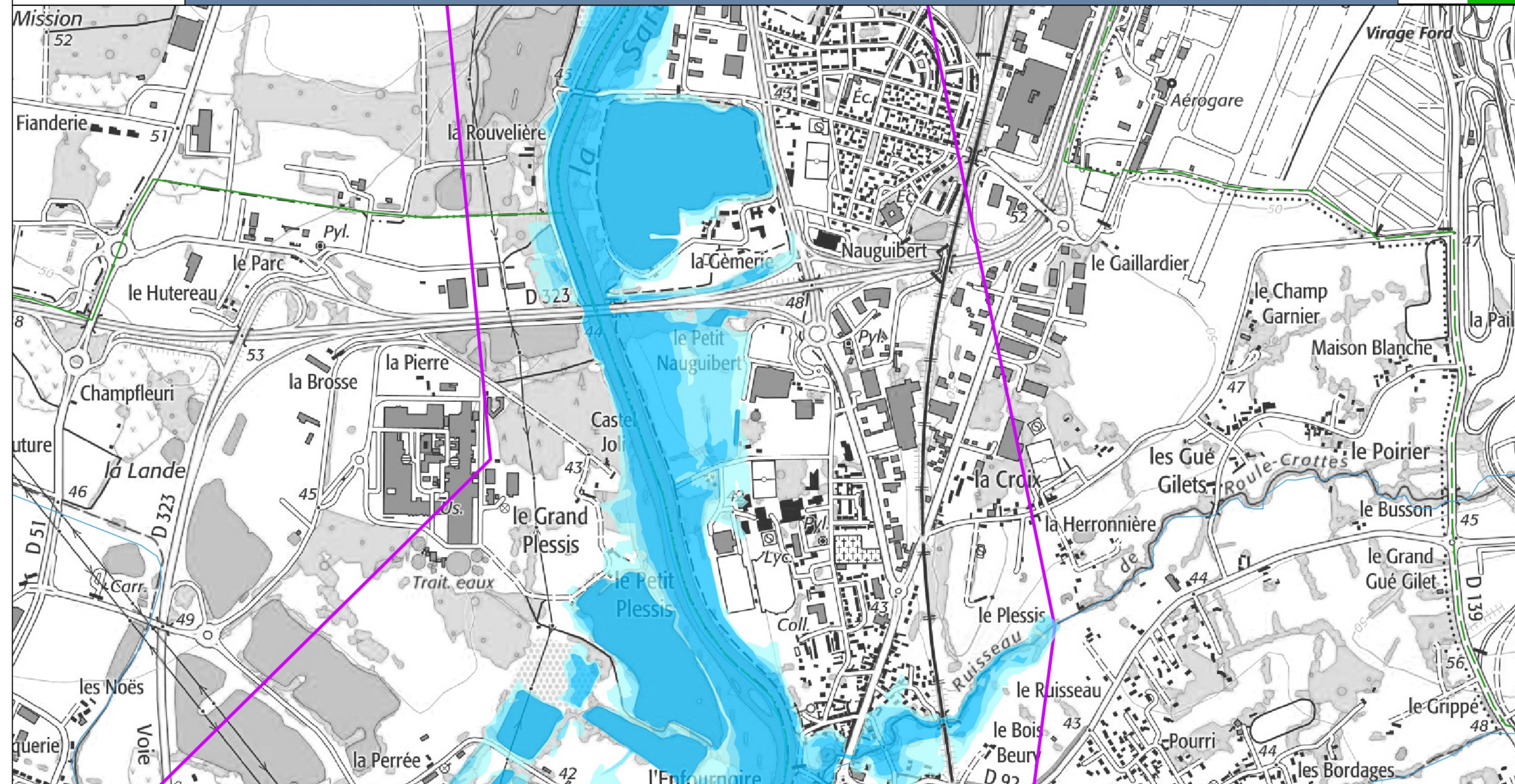
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,25m à la station du Mans Ysoir et 2,15m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond




Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 3,25 m et 2,15 m



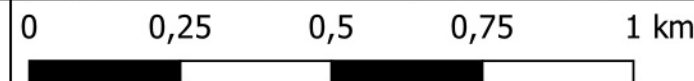
Légende

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	— Limites communales

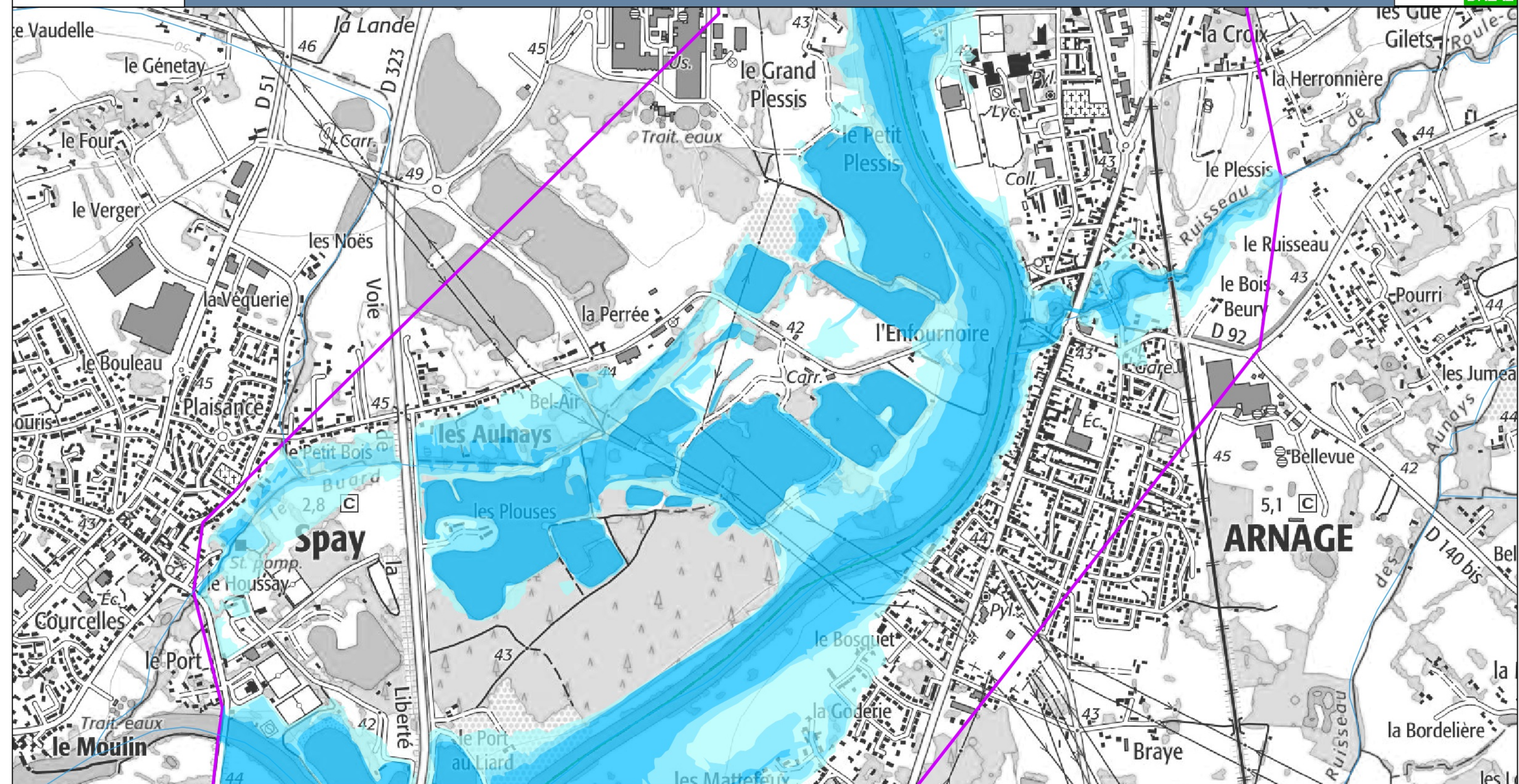
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,25m à la station du Mans Ysoir et 2,15m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond




Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 3,25 m et 2,15 m

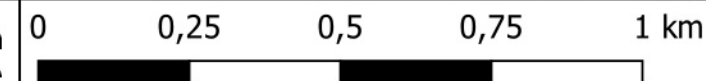
**Légende**

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	▭ Limites communales

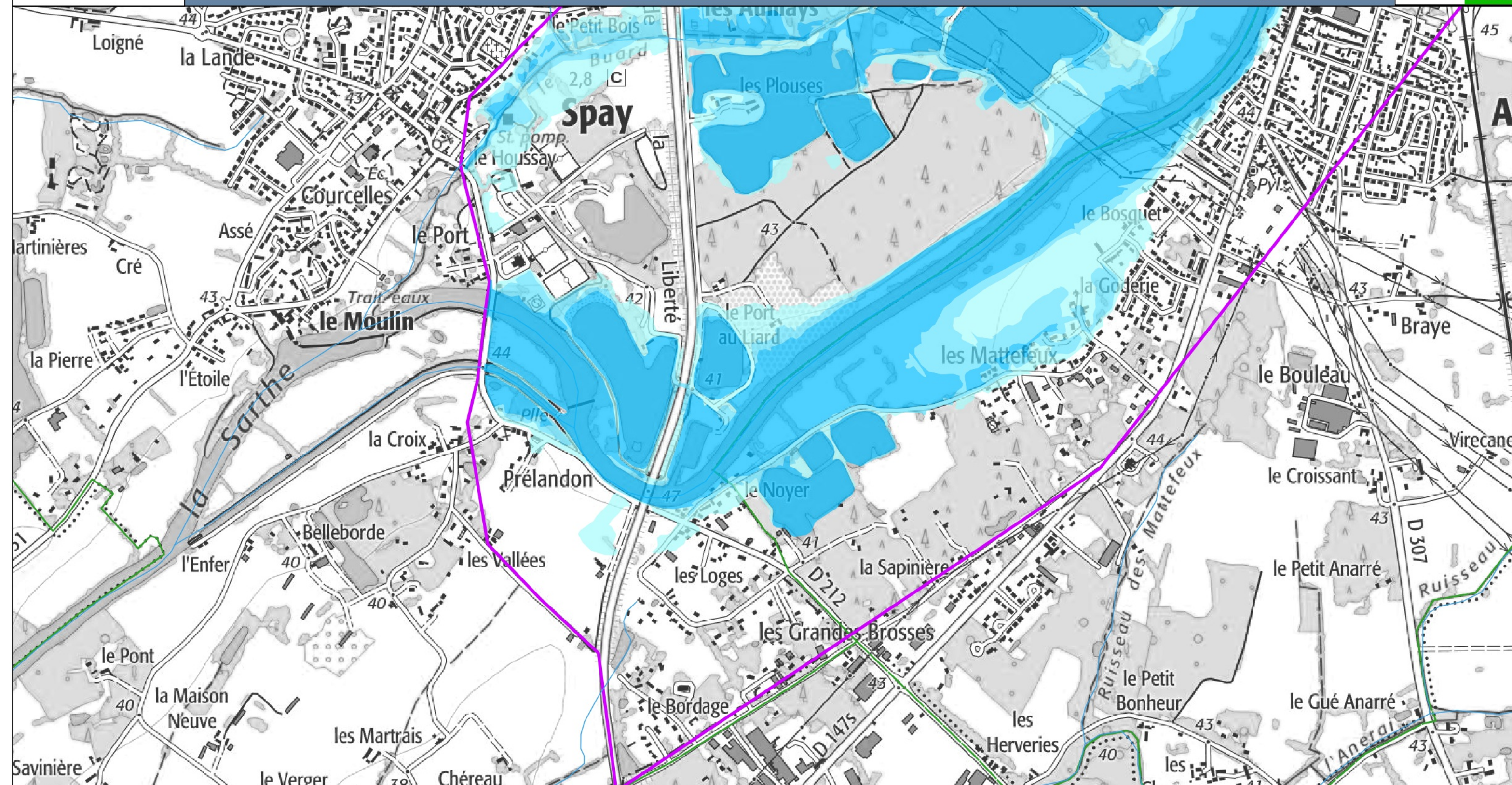
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,25m à la station du Mans Ysoir et 2,15m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond




Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 3,25 m et 2,15 m



Légende

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | — Endiguement |
| 0 à 0,50 m | — rivières |
| 0,50 à 1 m | ▨ Zone protégée par une digue |
| supérieur à 1 m | ▭ Zone d'étude |
| ○ Station | ▭ Limites communales |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 3,25m à la station du Mans Yssoir et 2,15m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

